



MULTISPORTS

sur réservation

à partir de 6 ans

Escalad'Arbre ➤

de 8 à 17 ans

VTT ➤

Laser Run ➤

Laser Tag ➤

Archery Tag ➤

de 10 à 17 ans

Tir à l'Arc ➤



ACCRO DES ARBRES

sur réservation

de 3 à 6 ans

Mini Accro ➤

Formule Tarzan ➤

de 4 à 8 ans

Parcours Explorateur ➤

Formule Robinson ➤

de 6 à 17 ans

Parcours en Hauteur ➤



ORIENTATION

sur réservation

de 3 à 5 ans

Écureuil en Mission ➤

de 6 à 10 ans

Rallye Photo ➤

de 10 à 17 ans

Course d'Orientation ➤



PONEY CLUB

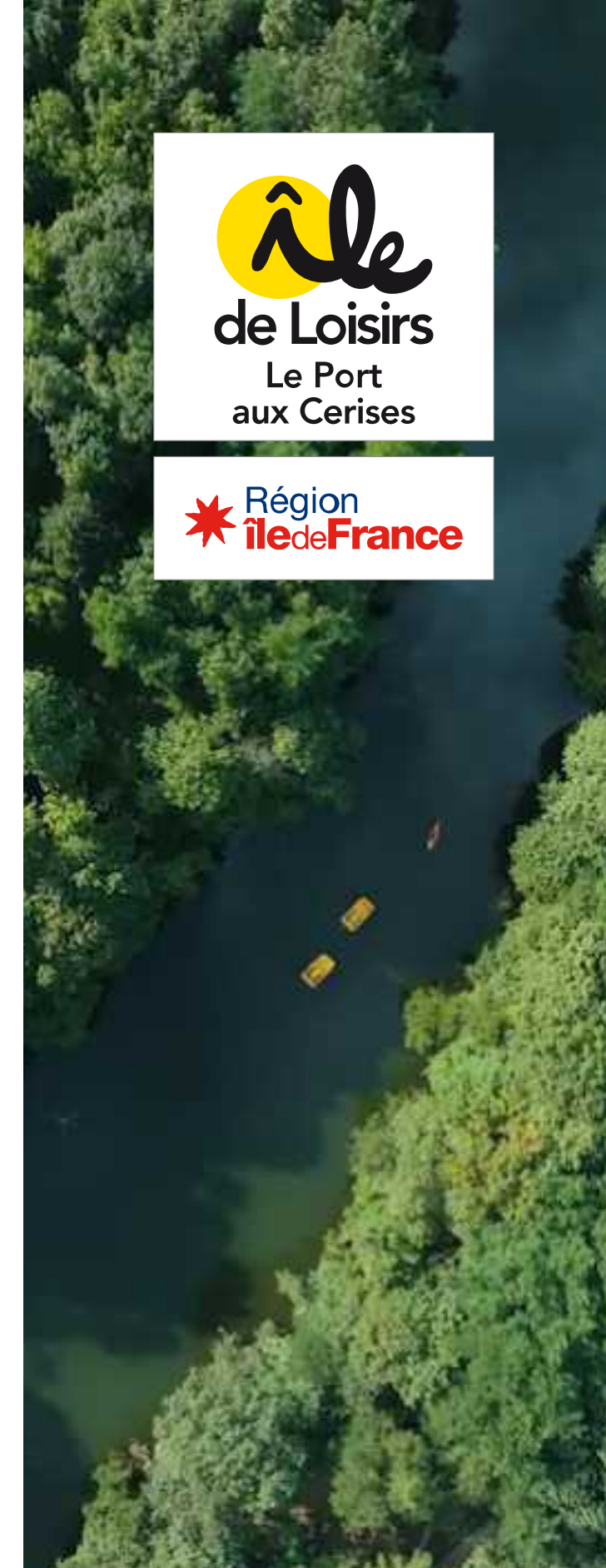
sur réservation

de 4 à 8 ans

Baptême Poney ➤

de 4 à 14 ans

Équitation ➤



île
de Loisirs
Le Port
aux Cerises

Région
île de France

ACTIVITÉS NAUTIQUES

sur réservation

de 8 à 17 ans

Canoë Kayak ➤

Pédalo ➤



ATTRACTIONS

sans réservation

de 3 à 6 ans

Manège ➤

Petit Train ➤

Formule Lutin ➤

Formule Petit Bout ➤

Formule Tchou Tchou ➤

à partir de 6 ans

Mini Golf ➤

Petit Train ➤

Formule Golfeur ➤

Formule Kids ➤

MULTISPORTS

GROUPES DE 12 PARTICIPANTS
Les séances multisports sont conçues pour des groupes de 12 personnes maximum.
ENCADREMENT
Les séances sont encadrées par notre personnel. Vos animateurs doivent accompagner et assister le groupe pendant toute la durée de l'activité.
ÉQUIPEMENT
Les participants doivent venir avec une tenue adaptée au sport. Jogging conseillé, pas de jupe ni de robe. Baskets obligatoires. Le matériel spécifique à chaque activité est fourni (casques, harnais de sécurité, VTT, arcs & flèches, armes lasers...)
ACTIVITÉS ACCESSIBLES SUR RÉSERVATION ▶



ESCALAD'ARBRES

Pratique sportive de pleine nature, à mi-chemin entre l'accrobranche et l'escalade.

Les participants doivent se déplacer sur le tronc d'arbre à l'aide de prises d'escalade.

Âge	6 > 17 ans
Durée	1h30
Tarif par groupe (12 max)	155 €



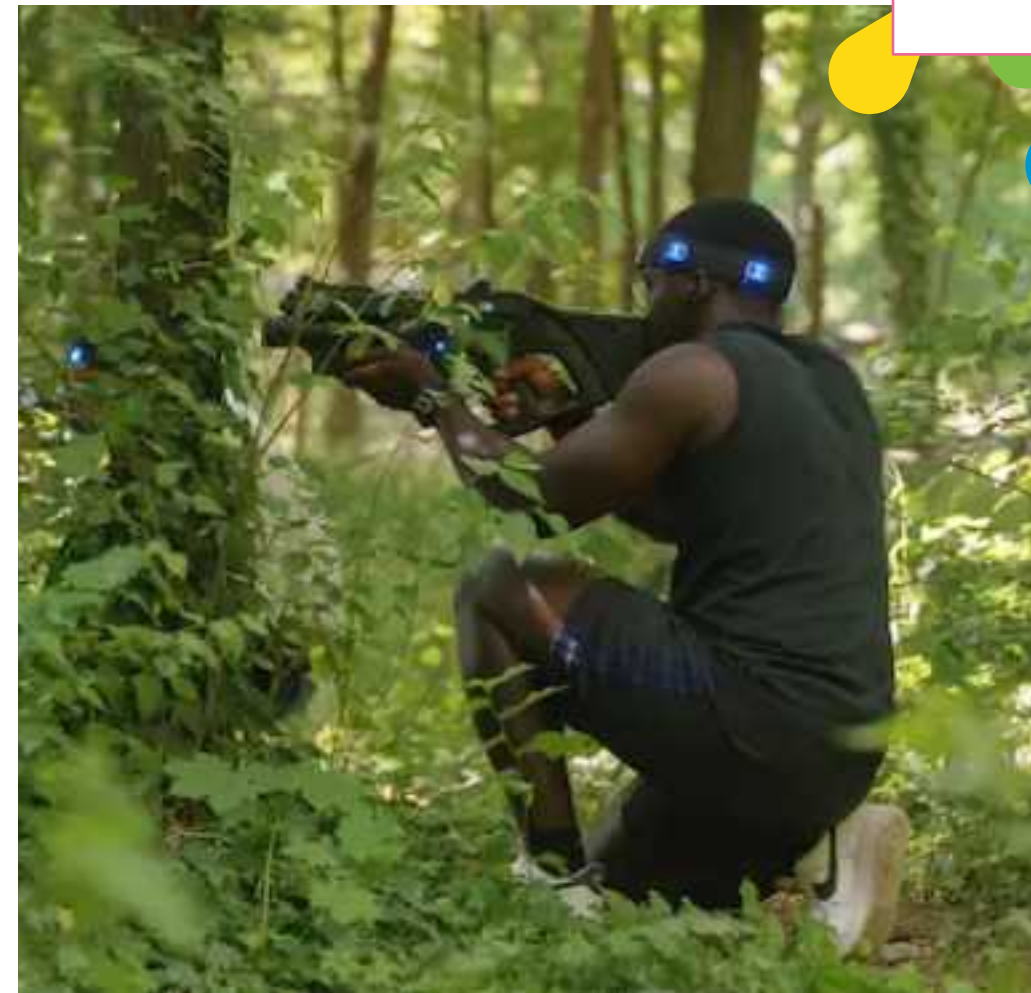
VTT

La séance débute par un test de maîtrise et de motricité.

Puis les participants effectuent un parcours de maniabilité ou une balade dans le parc.

Âge	8 > 17 ans
Durée	1h30
Tarif par groupe (12 max)	155 €

RÉSERVER ►



LASER RUN

Pratique sportive mêlant précision et endurance.

Les participants, armés de pistolets laser, alternent entre tirs de précision sur cible et parcours à effectuer le plus rapidement possible.

Âge **8 › 17 ans**

Durée **1h00**

Tarif par groupe (12 max) **99 €**

LASER TAG

Tous les participants sont équipés d'une arme laser. Les équipes s'affrontent en se tirant dessus : celle qui touche le plus ses adversaires remporte la partie.

2 parties de 10 minutes en pleine nature, prévoir 10min de plus pour le briefing.

Si les animateurs souhaitent participer, ils sont facturés au même tarif que les enfants.

Âge **8 › 17 ans**

Durée **20 min**

Tarif par personne (12 max) **10 €**

ARCHERY TAG

L'Archery tag est une activité sportive similaire au paintball.

Armées d'arc et flèches (extrémité en mousse), 2 équipes s'affrontent : elles doivent toucher les cibles et les autres joueurs de l'équipe adverse.

Âge **8 › 17 ans**

Durée **1h00**

Tarif par groupe (12 max) **99 €**

TIR À L'ARC

La séance débute par la prise en main des arcs et flèches.

Puis le moniteur enseigne les bases du tir à l'arc aux participants.

Âge **10 › 17 ans**

Durée **1h30**

Tarif par groupe (12 max) **155 €**

ACCRO DES ARBRES®

PRATIQUE SEMI-AUTONOME

Nos opérateurs qualifiés assurent l'équipement et le briefing des participants.
Vos animateurs doivent accompagner et assister le groupe pendant toute la durée de l'activité.

ÉQUIPEMENT

Les participants doivent venir avec une tenue adaptée au sport.
› Baskets obligatoires.
› Jogging conseillé, pas de jupe ni de robe.
› Pas de bijou ni d'écharpe. Cheveux longs attachés.

* TARIFS DÉGRESSIFS

Les tarifs des Parcours en Hauteur sont dégressifs en fonction du nombre de personnes dans le groupe.

Tarifs par personne pour 2 parcours	6 › 9 ans	10 › 17 ans
de 10 à 24 participants	20.00 €	22.50 €
de 25 à 39 participants	19.00 €	21.50 €
40 participants et +	18.00 €	20.50 €

ACTIVITÉS ACCESSIBLES SUR RÉSERVATION



PARCOURS EN HAUTEUR 6 › 9 ANS

Les participants accèdent à 2 parcours en hauteur, au choix parmi :

- › parcours jaune
- › parcours vert
- › parcours marron

Durée variable :

- › 30 min pour l'équipement et le briefing
- › le temps sur les parcours varie selon l'aisance de chaque participant.

Âge 6 › 9 ans

Tarif par personne pour 2 parcours* 20 €



PARCOURS EN HAUTEUR 10 › 17 ANS

Les participants accèdent à 2 parcours en hauteur, au choix parmi :

- › parcours jaune
- › parcours vert
- › parcours marron
- › parcours bleu
- › parcours rouge
- › parcours noir

Durée variable :

- › 30 min pour l'équipement et le briefing
- › le temps sur les parcours varie selon l'aisance de chaque participant.

Âge 10 › 17 ans

Tarif par personne pour 2 parcours* 22.50 €

RÉSERVER ►



MINI ACCRO

Le Mini Accro est un parcours en hauteur entouré par un filet : une 1ère approche idéale de l'accrobranche !

Prévoir 10 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

FORMULE TARZAN

La formule comprend :
› 20 minutes d'accès au "Mini Accro"
› 1 glace à l'eau

Prévoir 10 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

PARCOURS EXPLORATEUR

L'Explorateur est un parcours à 1m du sol, parfait pour débuter l'accrobranche et apprivoiser les hauteurs !

Prévoir 30 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

FORMULE ROBINSON

La formule comprend :
› 30 minutes d'accès à "l'Explorateur"
› 1 glace à l'eau

Prévoir 10 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

Âge **3 › 6 ans**

Durée **20 min**

Tarif par enfant **5 €**

Âge **3 › 6 ans**

Durée **20 min**

Tarif par enfant **5.70 €**

Âge **4 › 8 ans**

Durée **30 min**

Tarif par enfant **8.80 €**

Âge **4 › 8 ans**

Durée **30 min**

Tarif par enfant **9.40 €**

ORIENTATION	
PRATIQUE SEMI-AUTONOME	
Notre personnel assure le briefing des participants. Vos animateurs accompagnent et assistent le groupe pendant toute la durée de l'activité.	
ÉQUIPEMENT	
Les participants doivent venir avec une tenue adaptée au sport : › Jogging conseillé ; › Baskets obligatoires.	
TARIFS DÉGRESSIFS	
Pour la Course d'Orientation et le Rallye Photo : les tarifs dépendent du nombre de personnes dans le groupe.	
*Tarifs par personne	
de 10 à 24 participants	11.30 €
de 25 à 50 participants	10.30 €
51 participants et +	9.30 €
SUR RÉSERVATION ➤	



ÉCUREUIL EN MISSION		RALLYE PHOTO		COURSE D'ORIENTATION	
Nouveauté 2026 :) Un jeu de piste qui consiste à chercher des indices disséminés sur le parc.		Chaque équipe doit trouver plusieurs endroits du parc d'après des photos. À la fin du temps imparti, l'équipe qui a trouvé le plus de lieux identiques aux visuels fournis remporte le rallye ! Les participants apprennent à lire une carte topographique et à s'orienter.		Chaque équipe doit trouver plusieurs balises disséminées dans le parc. À la fin du temps imparti, l'équipe qui a trouvé le plus de balises remporte la course ! Les participants apprennent à lire une carte topographique et à s'orienter.	
Âge	3 › 5 ans	Âge	6 › 10 ans	Âge	10 › 17 ans
Durée	1h00	Durée	1h30	Durée	1h30
Tarif par personne (10 minimum)	6 €	Tarif par personne*	11.30 €	Tarif par personne*	11.30 €

PONEY CLUB

ENCADREMENT
POUR LE BAPTÊME PONEY
› 1 accompagnateur qualifié de l'équipe du Poney Club › 3 animateurs tiennent chacun 1 poney Les autres animateurs surveillent les enfants qui attendent leur tour (5 enfants à poney toutes les 15 minutes).
POUR LA SÉANCE D'ÉQUITATION
› 1 enseignant qualifié encadre la séance › vos animateurs accompagnent et assistent le groupe pendant toute la durée de l'activité.
ÉQUIPEMENT
Les participants doivent venir avec une tenue adaptée : › Jogging conseillé, pas de jupe ni de robe. › Baskets obligatoires.
ACTIVITÉS ACCESSIBLES SUR RÉSERVATION ▶



BAPTÊME PONEY

Petite balade à dos de poneys shetland, tenus par des adultes.

Prévoir 10 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

Afin de préserver la santé des poneys, les participants doivent :

- › mesurer moins d'1m30
- › peser moins de 25kg

Âge	4 › 8 ans
Durée	15min
Tarif par enfant	5.10 €



SÉANCE D'ÉQUITATION

La séance comprend :

- › approche et brossage de l'animal
- › découverte des bases de l'équitation
- › jeux ou balade à dos de poney

De 4 à 8 ans : poneys shetland

- › cavaliers de maximum 1m30 et 25kg

De 8 à 14 ans : double poneys

- › cavaliers de maximum 1m70 et 75kg

Âge	4 › 14 ans
Durée	1h00
Tarif par groupe (8 max)	108.60 €

ACTIVITÉS NAUTIQUES

OBLIGATIONS
Pour toutes les activités nautiques (Canoë, Kayak et Pédalos), les participants doivent obligatoirement : › Présenter une Attestation d'Aisance Aquatique. À défaut, ils ne pourront pas embarquer. › Peser minimum 25kg.
ÉQUIPEMENT
Les participants doivent venir avec : › une tenue adaptée au sport › des baskets fermées (obligatoire) › tenue de rechange conseillée (ça mouille !)
ACTIVITÉS ACCESSIBLES SUR RÉSERVATION ➤



CANOË KAYAK › SÉANCE ENCADRÉE

Accessible d'avril à septembre.

Des jeux nautiques pour s'approprier l'embarcation, découvrir et perfectionner sa motricité.

La séance est encadrée par un moniteur.

Vos animateurs doivent accompagner et assister le groupe pendant toute la durée de l'activité.

Âge	8 › 17 ans
Durée	1h30
Tarif par groupe (12 max)	155 €



PÉDALO › PRATIQUE AUTONOME

Ouvert en juillet et août, le matin.

Balade sur le lac à bord des pédalos, en autonomie.

1 animateur obligatoire dans chaque embarcation.

DURÉE	30 MINUTES
1 pédalo 2 places	10 €
1 pédalo 4 places	18 €
DURÉE	1 HEURE
1 pédalo 2 places	18 €
1 pédalo 4 places	34 €

ATTRACTIONS	SANS RÉSERVATION
PAS DE DEVIS	
Nous n'éditions pas de devis pour les activités accessibles sans réservation : présentez cette page en mairie pour obtenir votre bon administratif.	
HORAIRES D'OUVERTURE	
Le jour de votre venue, rendez-vous à la Billetterie du Centre. Hors vacances scolaires : mercredi, 13h30 > 16h00 Petites vacances : du lundi au vendredi, 13h30 > 16h00 Grandes vacances : du lundi au vendredi, 12h30 > 18h00	
MÉTÉO	
En cas de conditions météorologiques défavorables : contactez l'accueil avant de vous déplacer ! Par téléphone au 01 69 83 46 00.	
PAIEMENT	
Munissez-vous d'un moyen de paiement accepté : espèces, carte bancaire, chèque à l'ordre du Trésor Public, original du bon administratif.	
GRATUITÉ ANIMATEURS	
Vos animateurs sont les seuls à encadrer les enfants pendant toute la durée de l'activité : les accès au Petit Train et au Mini Golf sont par conséquent gratuits pour les accompagnateurs.	



DE 3 À 6 ANS	Tarif par enfant	
Petit Train	Petit Train (40min)	3.00 €
Formule Tchou Tchou	Petit Train (40min) + 1 glace	3.70 €
Manège	Manège (1 tour)	2.00 €
Formule Lutins	Manège (3 tours) + 1 glace	4.50 €
Formule Petits Bouts	Petit Train (40min) + Manège (2 tours) + 1 glace	5.70 €
DE 6 À 11 ANS	Tarif par enfant	
Petit Train	Petit Train (40min)	3.00 €
Mini Golf	Mini Golf (45min)	3.50 €
Formule Golfeurs	Mini Golf (45min) + 1 glace	4.50 €
Formule Kids	Petit Train (40min) + Mini Golf (45min) + 1 glace	5.60 €
DE 12 À 17 ANS	Tarif par enfant	
Petit Train	Petit Train (40min)	5.00 €
Mini Golf	Mini Golf (45min)	6.00 €

RÉSERVATIONS

COMMENT RÉSERVER ?

Envoyez-nous un email :

contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr

Dans lequel vous préciserez :

- › le nom de **votre structure**
- › le nom du **responsable du groupe**
- › son **numéro de téléphone**
- › le **nombre d'enfants** dans votre groupe et leur **âge**
- › le **nombre d'animateurs** accompagnant le groupe
- › la **date** de votre venue
- › vos **horaires** d'arrivée et de départ du site
- › les **activités** choisies
- › vos **coordonnées de facturation**
pour créer votre devis
- › votre **mode de paiement**

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Bon administratif (original), espèces, CB, chèque à l'ordre du Trésor Public.

INFOS PRATIQUES

ADRESSE

Île de Loisirs "Le Port aux Cerises"
Accès Centre
Rue du Port aux Cerises
91210 Draveil

L'entrée dans le parc est gratuite.

COMMENT VENIR ?

En bus : les parkings sont gratuits.

En transport : gares RER à proximité

- › Gare de Juvisy (RER C et D)
- › Gare de Vigneux (RER D)

CONTACT

Téléphone : 01 69 83 46 00

Mail : contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr

HORAIRES

L'Accueil Central est ouvert du lundi au vendredi :

- › le matin de 9h00 à 12h00
- › l'après-midi de 13h00 à 17h00.



Île de Loisirs "Le Port aux Cerises"

Rue du Port aux Cerises, 91210 DRAVEIL

Téléphone : 01 69 83 46 00

SIRET : 259 100 337 000 15

Crédits photos : Antoine Germain, Gil Fornet.

Création graphique : tanjerine.fr

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV), s’appliquent à toutes les prestations “groupes” réservées auprès du Syndicat Mixte. Elles sont réputées connues et acceptées par le client dès validation du devis.

Les CGV, le devis descriptif signé et les éventuelles annexes forment ensemble le “Contrat” et ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le client réserve la prestation auprès du Syndicat Mixte.

En cas de contradiction entre les conditions particulières figurant sur le devis signé par le client et les présentes CGV, les dispositions du devis prévaudront.

2. Commande de prestation

Pour toute réservation de prestation, le client devra confirmer sa commande par retour au Syndicat Mixte du devis et des présentes CGV datées et signées, dans le délai indiqué sur ledit devis.

La réservation sera effective à réception par le Syndicat mixte des CGV et du devis datés et signés, accompagnés de :

- En cas de règlement en espèces, chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou carte bancaire : un acompte de 30% du montant total de la prestation (le solde de la prestation devra être versé auprès de l'accueil central le jour de la prestation, avant le début de l'activité) ;
- En cas de paiement via bon administratif : la copie du bon de commande associé au devis édité (le bon de commande original devra être déposé auprès de l'accueil central le jour de la prestation, avant le début de l'activité) ;
- En cas de paiement en e-Tickets Loisirs (1 e-Ticket Loisirs = 6.00€) : la transaction se fera uniquement sur la plateforme « Smart Service » mise en place par la Région Île de France en 2023 dans le cadre de la dématérialisation des Tickets Loisirs. Le paiement s'effectuant après validation du devis.

Toute prestation ne figurant pas sur le devis initial accepté et validé fera l'objet d'une nouvelle facturation.

3. Prix et modalités financières

Les prix des prestations sont indiqués en euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quelle que soit la nationalité du client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci et à la date indiquée sur le devis.

Pour les réservations intervenant moins de 31 jours avant la date de la prestation, la totalité du prix est due.

En cas de non-paiement du solde, le Syndicat Mixte se réserve le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé.

Tout retard de paiement donnera lieu au versement de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

4. Modifications / Annulations

— Du fait du client

Toute notification de modification ou d'annulation doit être faite par e-mail auprès du Syndicat Mixte, dans les meilleurs délais.

Sont considérées comme modifications uniquement les actions suivantes : changement d'activité sportive, d'effectif, de supplément et/ou d'option. Toutes autres modifications seront considérées comme des annulations.

Dans tous les cas, le Syndicat Mixte retiendra une partie des sommes déjà versées, calculée en fonction de la date de modification, selon les conditions ci-après :

- En cas de modification :
- À plus de 30 jours : sans frais ;
 - Entre 30 et 8 jours avant la date de la prestation : 30% du prix total de la prestation (en cas de diminution du nombre de participants ou de changements d'activités) ;
 - Entre 7 jours et la date de prestation : 100% du prix total de la prestation.

- En cas d'annulation :
- À plus de 30 jours : sans frais ;
 - Entre 30 et 8 jours avant la date de la prestation : 30% du prix total de la prestation ;
 - Entre 7 jours et la date de la prestation : 100% du prix total de la prestation.

— Du fait du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte peut être contraint, avant la prestation, de devoir modifier un élément essentiel du contrat en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants.

Le Syndicat Mixte informera le client de ces modifications ou annulations, et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre réservation. Dans ce cas, le Syndicat Mixte rembourse les sommes déjà versées.

Durant la prestation, le programme peut subir des modifications ou des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement du Syndicat mixte sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

— Pour cause de météo défavorable

Pour des raisons de sécurité, le Syndicat Mixte peut être amené à annuler une prestation avant son démarrage en cas de météo défavorable (pluie, orage, vent fort).

Il pourra être proposé au client un report de cette activité à une date ultérieure. En cas d'impossibilité de reporter la ou les activités concernées, le client sera remboursé sans frais supplémentaires.

— Du fait de l'autorité publique

En cas de survenance d'un événement de force majeure tel qu'une alerte canicule, un rehaussement du plan Vigipirate ou toute décision émanant des autorités publiques compétentes (Préfecture, Inspection Académique, etc.), ayant pour effet d'interdire ou de restreindre les déplacements ou rassemblements et de rendre impossible ou dangereuse l'exécution de la prestation, celle-ci pourra être suspendue, reportée ou annulée.

Le client s’engage à informer le Syndicat Mixte de son impossibilité d'honorer la réservation au minimum 48 heures avant la date prévue de la prestation.

Dans la mesure du possible, une solution de report ou de modification de l’activité sera proposée en priorité. À défaut de solution alternative, et sur présentation d’un justificatif officiel, le client pourra obtenir le remboursement intégral des sommes versées, sans pénalité ni frais supplémentaires.

5. Matériel

Les effets personnels des participants restent sous leur propre responsabilité en cas de vol ou de dommage avant, pendant et après les activités encadrées par le Syndicat Mixte, la responsabilité de celui-ci ne pouvant être recherchée à ce titre.

Toute détérioration des locaux ou du matériel mis à disposition du client par le Syndicat Mixte fera l'objet de facture(s) dont le règlement devra intervenir dès leur réception.

6. Règlement intérieur

Le client s'engage à ce que chacun de ses participants respecte les consignes de sécurité et d'utilisation des équipements délivrées par le personnel encadrant du Syndicat Mixte ainsi que le règlement intérieur de l'équipement où se déroule la prestation.

Le Syndicat mixte se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

7. Responsabilité et Assurances

Le Syndicat mixte assure sa responsabilité civile professionnelle et celle de son personnel auprès de MAIF.

Le Syndicat Mixte a également souscrit auprès de cette compagnie, une assurance Responsabilité Civile garantissant chacun des usagers de ses installations et des participants à ses activités, pour les dommages causés aux tiers et dont ils pourraient être déclarés responsables.

Les garanties au titre des accidents corporels n'étant pas incluses, et en application de son devoir d'information, le Syndicat Mixte encourage vivement les participants à examiner leur couverture personnelle au regard du sport pratiqué, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter au besoin par la souscription d'une assurance complémentaire auprès de leur propre assureur.

Le client déclare avoir pris connaissance des formules d'assurance proposées à ce titre, et s'engage à relayer l'information auprès des participants aux activités.

Si le client estime que le niveau des garanties ainsi proposées, au regard du sport pratiqué est insuffisant, il lui appartient de souscrire des capitaux complémentaires pour le compte des participants.

Le client déclare assurer sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance agréée, et fournira à l'équipement une copie de son attestation d'assurance faisant état des montants garantis à première demande.

8. Loi et attribution de compétence

En cas de difficultés ou contestations concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une issue amiable. À défaut, elles soumettront leur différend au Tribunal compétent qui appliquera la loi française.